

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

COMMUNE DE BUCEY-EN-OTHE

La réunion a débuté le 11 mars 2026 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur DESROUSSEAUX Pascal.

Membres présents :

Madame CONVERT Delphine
Madame DESCHAMPS Marie-Thérèse
Madame DESROUSSEAUX Marie-Christine
Monsieur DESROUSSEAUX Pascal
Madame DUCOVAT Delphine
Madame MANIERE Isabelle
Madame VALTON Laura
Monsieur VICQUERY Aurélio

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame DUCOVAT Delphine
Le quorum (plus de la moitié des 8 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2026_01 - Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 4 décembre 2025
2026_02 - Désignation du secrétaire de séance
2026_03 - Présentation et approbation du CFU 2025
2026_04 - Subventions aux associations
- Acquisition de matériel pour le Centre de Première Intervention de Bucey en Othe
2026_05 - Reprise de la restauration sur les tableaux des 2 retables latéraux, représentant l'Assomption de la Vierge et Saint Pierre
- Questions diverses

2026_01 - Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 4 décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 4 décembre 2025.

8 voix pour

2026_02 - Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder à cette désignation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Delphine DUCOVAT secrétaire de séance.

8 voix pour

2026_03 - Présentation et approbation du CFU 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Marie-Christine DESROUSSEAUX ;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame la Première Adjointe, Marie-Christine DESROUSSEAUX.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	319 777,61 €
Recettes de fonctionnement :	406 460,23 €
Résultat de clôture du fonctionnement : +	86 682,62 €.

Dépenses d'investissement :	550 961,09 €
Recettes d'investissement :	479 405,17 €
Résultat de clôture de l'investissement :	- 71 555,92 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique 2025,
- AUTORISE le Maire-Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier

7 voix pour - 1 non-participant sorti : M DESROUSSEAUX Pascal

2026_04 - Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et une abstention, décide l'octroi des subventions 2026, comme suit :

Association des Anciens Elèves de Bucey-en-Othe	300€
Association d'Animation de Bucey en Othe	1 000€
FC Bucey	1 500€
Bouge' Othe	500€
Amicale des pompiers (versement en décembre)	1 500€
Les Corbeaux d'Odin	300€
JSVPO	420€

7 voix pour - 1 abstention

- Acquisition de matériel pour le Centre de Première Intervention de Bucey en Othe

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de prendre des informations auprès du CIS d'Estissac quant à l'équipement pour lutter contre les hyménoptères.

2026_05 - Reprise de la restauration sur les tableaux des 2 retables latéraux, représentant l'Assomption de la Vierge et Saint Pierre

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer une reprise de la restauration des 2 retables latéraux représentant l'Assomption de la Vierge et Saint Pierre qui se trouvent à l'église.

Monsieur le Maire indique que l'ASPBO effectuera un don couvrant la totalité des travaux. Après étude des devis, le conseil municipal décide :

- D'accepter le devis de L'Atelier de l'Aube d'un montant de 3 300 euros HT / 3 960 euros TTC.
- Inscrira le montant total de ces travaux au BP 2026.
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette délibération.

8 voix pour

Questions diverses

- . Organisation des élections municipales 2026
- . Le locataire actuel nous a fait parvenir la résiliation de son bail. Un nouveau locataire est attendu pour le 15 juin 2026.
- . La commune d'Estissac va nous verser la somme de 4 924,51 euros. Cette somme correspond au remboursement de la part non versée au titre des subventions intercommunales lors de l'intégration de la CDC à TCM.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h25.

Madame DUCOVAT Delphine
Secrétaire de séance

Monsieur DESROUSSEaux Pascal,
Maire